

# ARBORICULTURE – TRAVAUX AU SOL

# LA QUALIFICATION OBLIGATOIRE

(ARBO-S)  
QO-1143 (05-2026)



# GUIDE D'APPRENTISSAGE





# ARBORICULTURE – TRAVAUX AU SOL

(ARBO-S)

QO-1143 (05-2026)

RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'APPRENTI  
OU DE L'APPRENTIE

---

Prénom et nom *(en caractères d'imprimerie)*

---

Numéro de dossier



- L'apprentissage et l'exercice des tâches décrites dans ce guide sont sujets à des obligations légales. Veuillez consulter la section *Cadre légal et administratif*, dans la Partie 3, pour vous assurer de vous conformer à la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).
- Ce guide constitue, avec l'*Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne* et les formulaires *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) et *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) le livret d'apprentissage prescrit dans les règlements. [Pour plus de détails, voir la section \*Présentation des formulaires\* dans la Partie 3 du guide.](#)
- Le terme « compagnon » ou « compagne » désigne la personne qui supervise l'apprenti ou l'apprentie<sup>1</sup> et qui atteste sa maîtrise des éléments de qualification. Le compagnon ou la compagne doit être titulaire du certificat de qualification requis pour effectuer les travaux sur lesquels porte l'apprentissage, et la personne en apprentissage doit avoir une carte d'apprenti en règle.
- Ce guide n'a pas pour objectif de dicter des méthodes ou une organisation du travail dans les entreprises. Il vise à assurer le développement des compétences des personnes exécutant des travaux qui peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité.
- Ce guide a été réalisé par la Direction de la qualification professionnelle du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale, en consultation avec des représentants et des représentantes de l'industrie.

**Si vous avez des questions en lien avec le traitement administratif de votre dossier, veuillez téléphoner au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).**

Case postale 100  
Victoriaville (Québec)  
G6P 6S4

**1 866 393-0067**

---

\* L'apprenti ou l'apprentie, au sens de la Loi et de la réglementation, est une personne sur le marché du travail, âgée d'au moins 16 ans, inscrite auprès du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale en vertu de règlements en vue d'apprendre un métier ou une profession selon un programme approuvé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# TABLE DES MATIÈRES

## **PARTIE 1**

### **PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION . . . . . 7**

- **Comment réaliser l'apprentissage et utiliser le guide**
- **Définition du métier**
- **Exigences du programme d'apprentissage**
  - Synthèse du contenu de l'apprentissage
  - Formations obligatoires
  - Sujets de lecture ou de formation recommandés pour la réussite de votre apprentissage
  - Durée de l'apprentissage

## **PARTIE 2**

### **CONTENU DE L'APPRENTISSAGE . . . . . 13**

- **1<sup>er</sup> élément de qualification**
  - Planifier les travaux d'arboriculture au sol
- **2<sup>e</sup> élément de qualification**
  - Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées dans un contexte de travaux d'arboriculture au sol
- **3<sup>e</sup> élément de qualification**
  - Effectuer des travaux d'arboriculture au sol et assister l'autre membre de l'équipe dans des travaux d'arboriculture en hauteur
- **4<sup>e</sup> élément de qualification**
  - Fermer le chantier à la suite de travaux d'arboriculture

## **PARTIE 3**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES . . . . . 29**

- **Préparation à l'examen de qualification**
- **Cadre légal et administratif**
- **Autres conditions relatives au certificat**
- **Présentation des formulaires**
  - Démarche de qualification professionnelle (01-1002)
  - Suivi de la démarche de qualification professionnelle (01-1003)



# PARTIE 1

## PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION

### COMMENT RÉALISER L'APPRENTISSAGE ET UTILISER LE GUIDE

1. Prendre connaissance de ce guide, qui sert d'outil de suivi et de planification pour toute la durée de l'apprentissage. Le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) vous fournit le résumé de votre parcours d'apprentissage en date d'émission du document.
2. Si ce n'est déjà fait, informer votre employeur et le compagnon ou la compagne de votre inscription à l'apprentissage.
3. Remettre à la personne qui vous accompagnera l'*Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne*, qui se trouve dans la documentation insérée. Il ou elle peut télécharger le *Guide d'encadrement de l'apprentissage* disponible dans la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Quebec.ca](http://Quebec.ca), qui contient des suggestions sur les bonnes pratiques d'accompagnement.
4. Le programme d'apprentissage est divisé en éléments de qualification propres au certificat. Pour vous qualifier, vous devez maîtriser les tâches des éléments de qualification décrivant la compétence recherchée (voir la section *Synthèse du contenu de l'apprentissage* dans les pages qui suivent).
5. Chaque tâche d'un élément de qualification comprend un ensemble de sous-tâches décrivant les gestes à exécuter pour accomplir votre travail.
6. Vous ne pouvez exécuter les travaux visés que sous la supervision de la personne qui vous accompagne. Cette dernière doit être sur place et à proximité de vous tant que vous n'avez pas complété l'apprentissage d'un élément de qualification.
7. Pour vous évaluer, la personne qui vous accompagne utilise les critères d'évaluation propres à chacune des sous-tâches. Elle utilise ensuite la colonne *Suivi* pour confirmer, par un crochet, que vous maîtrisez la sous-tâche.
8. Lorsqu'un élément de qualification est maîtrisé, vous et la personne autorisée devez signifier l'achèvement de cet apprentissage<sup>1</sup> en signant l'attestation de la compétence, qui se trouve dans ce guide après la dernière tâche de chaque élément de qualification.
9. Vous devez aussi remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et le faire parvenir au CAQP lorsque vient le moment de renouveler votre carte d'apprenti, lorsque vous souhaitez informer le ministère d'une modification à votre dossier ou lorsque le ministère vous demande de le faire.
10. Une fois que vous avez rempli votre guide, vous n'avez pas à le retourner au ministère. Toutefois, une représentante ou un représentant du ministère peut en tout temps demander à le vérifier.

1. Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou de l'apprentie.

## DÉFINITION DU MÉTIER

Le certificat de qualification en arboriculture – travaux au sol (ARBO-S) atteste que sa détentrice ou son détenteur peut accomplir de façon autonome les travaux d'arboriculture définis par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, soit des travaux manuels de maîtrise de la végétation des emprises des réseaux de distribution d'énergie ou des réseaux de télécommunications\*, l'élagage hors forêt, la taille d'arbres, l'abattage hors forêt d'arbres prédéterminés, l'essouchement, le déchiquetage hors forêt, la chirurgie des arbres et arbustes et le haubannage. **Les travaux d'arboriculture visés par ce certificat incluent uniquement les travaux effectués à partir du sol ou d'une échelle.**

**\*ATTENTION** : En plus de détenir le certificat de qualification en arboriculture, des exigences supplémentaires peuvent être exigées dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail pour des travaux d'arboriculture, notamment lors de l'exécution de travaux à proximité d'une ligne électrique.

L'apprentissage se déroule dans le respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement, ainsi que des codes, des lois et des règlements en vigueur relativement à cette qualification.

## EXIGENCES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Pour être admissible à l'examen de qualification en arboriculture – travaux au sol, il faut répondre aux 3 exigences suivantes :

1. Maîtriser les quatre éléments de qualification du programme d'apprentissage;
2. Réussir les formations obligatoires;
3. Faire un apprentissage correspondant au moins à la durée minimale prévue.

### SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE (Éléments de qualification et tâches)

#### 1. Planifier les travaux d'arboriculture au sol

- A. Inspecter les lieux
- B. Élaborer un plan de travail
- C. Préparer le matériel, la machinerie et l'outillage
- D. Préparer les équipements de protection individuelle (EPI)

#### 2. Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées dans un contexte de travaux d'arboriculture au sol

- A. Se protéger avec les EPI pour les travaux au sol
- B. Communiquer sur le chantier
- C. Mettre en place le périmètre de sécurité
- D. Appliquer le plan d'urgence et s'approprier la procédure (protocole) de sauvetage aérien

## **SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE** *(Éléments de qualification et tâches)*

### **3. Effectuer des travaux d'arboriculture au sol et assister l'autre membre de l'équipe dans des travaux d'arboriculture en hauteur**

- A. Mettre en œuvre la séquence et la méthode de travail établies
- B. Utiliser le matériel, la machinerie et l'outillage
- C. Effectuer les travaux d'élagage et d'abattage au sol et assister l'autre membre de l'équipe dans des travaux d'élagage et d'abattage en hauteur

### **4. Fermer le chantier à la suite de travaux d'arboriculture**

- A. Assurer la sécurité des lieux à la suite des travaux
- B. Entretien et ranger les EPI, le matériel, la machinerie et l'outillage

## FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Santé et sécurité – Abattage manuel, code 234-361 (16 heures)
- Techniques de travail en arboriculture (40 heures)

## SUJETS DE LECTURE OU DE FORMATION RECOMMANDÉS POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE APPRENTISSAGE

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (S-2.1, r. 13)
- Guide de prévention : pratiques de travail sécuritaires en élagage; CNESST; ISBN 978-2-550-85810-2 (PDF)
- Abattage manuel, 2<sup>e</sup> édition; CNESST; ISBN 978-2-550-83174-7 (PDF)
- BNQ 0605-200/2020 Entretien arboricole et horticole; Bureau de normalisation du Québec; ISBN 978-2-551-26528-2 (PDF)
- Gréage et levage : guide de sécurité; CNESST; ISBN 2-551-19740-6
- Guide de prévention : intervention sécuritaire et planifiée du signaleur routier; CNESST; ISBN 978-2-555-00360-6 (PDF)
- Guide d'information : manutention sécuritaire des dispositifs de signalisation lors de travaux routiers; CNESST; ISBN 978-2-550-94749-3 (PDF)
- Normes – Ouvrages routiers – Tome V – Signalisation routière; ministère des Transports
- Travailler à la chaleur... Attention! 4<sup>e</sup> édition; CNESST
- Travailler au froid : prévenir et soigner les lésions dues au froid; CNESST; ISBN 978-2-550-97032-3 (PDF)
- Vous travaillez en plein air? Gare aux insectes piqueurs! 3<sup>e</sup> édition; CNESST; ISBN 978-2-550-81920-2 (PDF)

## DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

La personne en apprentissage peut se présenter à l'examen de qualification après un minimum de 1 000 heures d'apprentissage, à condition d'avoir satisfait à toutes les exigences du programme. Cependant, la durée moyenne d'apprentissage est d'environ 1 500 heures.

La personne qui possède une expérience pertinente avant de s'inscrire au programme d'apprentissage peut demander une réduction de la durée de son apprentissage. Pour présenter une demande en ce sens, il faut remplir le formulaire *Attestation d'expérience de travail en travaux d'arboriculture*, qui se trouve dans la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Québec.ca](http://Quebec.ca).



# **PARTIE 2**

## CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

### **1<sup>er</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**

PLANIFIER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

### **2<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES  
DANS UN CONTEXTE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

### **3<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**

EFFECTUER DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL ET ASSISTER L'AUTRE  
MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR

### **4<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**

FERMER LE CHANTIER À LA SUITE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE

1<sup>er</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

## PLANIFIER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

TÂCHE <b>A</b>	INSPECTER LES LIEUX	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.*
<b>1. Identifier la présence d'un réseau électrique et ses composantes</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifie les zones de basse, de moyenne et de haute tension</li> <li>▪ Identifie les appareillages</li> <li>▪ Respecte les distances d'approche</li> <li>▪ Détermine la portée du matériel, de la machinerie et de l'outillage pouvant avoir un effet sur la distance lors de leur utilisation</li> </ul>			
<b>2. Identifier la présence d'insectes ou d'animaux représentant un risque pour l'élagueur</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évalue les dangers liés à la présence d'animaux et d'insectes</li> <li>▪ Met en place les mesures de protection nécessaires en santé et en sécurité</li> </ul>			
<b>3. Vérifier l'état de santé de l'arbre</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repère la présence de défauts structuraux</li> <li>▪ Repère les traces de maladies</li> <li>▪ Repère la présence de parasites</li> <li>▪ Ajuste les travaux en conséquence</li> </ul>			

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---



---

## 1<sup>er</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

### PLANIFIER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

TÂCHE <b>B</b>	ÉLABORER UN PLAN DE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Repérer l'aire de travail et la zone dangereuse, et déterminer l'équipement pour les délimiter et les sécuriser</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Repère l'aire de travail</li><li>▪ Repère la zone dangereuse</li><li>▪ Détermine l'équipement nécessaire pour délimiter et sécuriser l'aire de travail et la zone dangereuse</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<b>Planifier les tâches selon les conditions météorologiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Consulte les outils disponibles pour déterminer les conditions météorologiques</li><li>▪ Tient compte des aléas météorologiques dans la planification des tâches (vent, température, précipitations)</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<b>Déterminer la méthode de travail et la séquence de travail selon le bon de travail</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Détermine la méthode de travail adéquate</li><li>▪ Détermine la séquence de travail adéquate</li><li>▪ Respecte le bon de travail</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<b>S'assurer d'avoir les autorisations et les permis requis</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'assure de la délivrance des autorisations et permis requis (municipaux, ministère des Transports, autres)</li><li>▪ Respecte la réglementation applicable</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes d'apprentissage :

---

---

---

---

---

---

1<sup>er</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

## PLANIFIER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

TÂCHE <b>C</b>	PRÉPARER LE MATÉRIEL, LA MACHINERIE ET L'OUTILLAGE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Sélectionner le matériel, la machinerie et l'outillage</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sélectionne le matériel, la machinerie et l'outillage selon le travail à effectuer</li> <li>▪ Prépare le matériel, la machinerie et l'outillage</li> <li>▪ Respecte les lois, normes et codes qui régissent le matériel, la machinerie et l'outillage</li> </ul>		
2.	<b>Vérifier le matériel, la machinerie et l'outillage</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspecte le matériel, la machinerie et l'outillage avant les travaux selon les normes du fabricant et les règles de santé et de sécurité</li> </ul>		

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---



---

TÂCHE <b>D</b>	PRÉPARER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) AVANT LES TRAVAUX	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Sélectionner les EPI requis pour effectuer les travaux en arboriculture</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecte les lois, normes et codes qui régissent les EPI à porter selon le type de travail à effectuer</li> <li>▪ Sélectionne les EPI à utiliser en fonction des travaux à réaliser (en fonction du matériel, de la machinerie et de l'outillage utilisés)</li> </ul>		
2.	<b>Effectuer une inspection visuelle des EPI</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Applique les recommandations des manuels d'entretien du fabricant</li> <li>▪ Identifie les anomalies</li> <li>▪ Évalue les niveaux d'usure</li> <li>▪ Signale (à son employeur ou au responsable) la défectuosité du matériel</li> </ul>		

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---

## 1<sup>er</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

### PLANIFIER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

#### ATTESTATION DE COMPÉTENCE

##### *Conditions générales d'évaluation*

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

##### *Contexte technique d'évaluation*

Les tâches décrites dans l'élément de qualification « planifier les travaux d'arboriculture au sol » doivent notamment avoir été accomplies selon le contexte technique d'évaluation décrit dans le *Guide d'encadrement de l'apprentissage*.

##### *Critères d'évaluation généraux et spécifiques*

Vous devez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur le respect du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

**Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.**

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

#### ***PLANIFIER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL***

\_\_\_\_\_  
Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

\_\_\_\_\_  
Signature du compagnon ou de la compagne

\_\_\_\_\_  
Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

## 2<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES DANS UN CONTEXTE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

TÂCHE <b>A</b>	SE PROTÉGER AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES TRAVAUX AU SOL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.*
1.	<b>Porter les EPI selon le travail à effectuer et selon la machinerie et l'outillage utilisés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Porte adéquatement les EPI selon le travail à effectuer et selon la machinerie et l'outillage utilisés</li> <li>▪ Respecte les normes du fabricant, les lois et les codes applicables</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---

TÂCHE <b>B</b>	COMMUNIQUER SUR LE CHANTIER	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Participer à la rencontre de début de quart</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participe de façon active</li> <li>▪ S'approprie les tâches à accomplir</li> <li>▪ S'approprie les méthodes de travail choisies</li> <li>▪ S'approprie les mesures de sécurité pour les mettre en œuvre</li> <li>▪ S'approprie les mesures d'urgence pour les mettre en œuvre, le cas échéant</li> <li>▪ S'approprie le partage des responsabilités au sein de l'équipe</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<b>Établir les moyens de communication entre travailleurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Met en œuvre les moyens de communication établis</li> <li>▪ Communique de façon efficace et constante</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---

## 2<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES DANS UN CONTEXTE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

TÂCHE <b>C</b>	METTRE EN PLACE LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Délimiter la zone dangereuse et l'aire de travail</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Délimite la zone dangereuse et l'aire de travail</li><li>▪ Respecte les délimitations déterminées</li><li>▪ S'assure de restreindre l'accès aux travailleurs habilités</li><li>▪ Identifie les dangers en continu</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<b>Installer la signalisation appropriée</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Installe la signalisation appropriée</li><li>▪ Respecte la réglementation régissant la signalisation</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<b>Informers les personnes à proximité des travaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Informe les citoyens de façon adaptée au contexte de réalisation des travaux</li></ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes d'apprentissage :

---

---

---

---

---

---

---

## 2<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES DANS UN CONTEXTE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

TÂCHE <b>D</b>	APPLIQUER LE PLAN D'URGENCE ET S'APPROPRIER LA PROCÉDURE (PROTOCOLE) DE SAUVETAGE AÉRIEN	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Appliquer le plan d'urgence</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Localise les troussees de premiers soins</li> <li>▪ Vérifie le contenu des troussees</li> <li>▪ Identifie les secouristes du chantier</li> <li>▪ Identifie l'emplacement du lieu de travail</li> <li>▪ Identifie les moyens de communication avec les urgences</li> <li>▪ Identifie les numéros d'urgence</li> </ul>		
2.	<b>S'approprier le protocole de sauvetage aérien</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprend les rôles et responsabilités de chacun</li> <li>▪ Assiste à la pratique annuelle du protocole de sauvetage aérien</li> </ul>		

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---



---

## 2<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

### METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES DANS UN CONTEXTE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

#### ATTESTATION DE COMPÉTENCE

##### *Conditions générales d'évaluation*

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

##### *Contexte technique d'évaluation*

Les tâches décrites dans l'élément de qualification « mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées dans un contexte de travaux d'arboriculture au sol » doivent notamment avoir été accomplies selon le contexte technique d'évaluation décrit dans le *Guide d'encadrement de l'apprentissage*.

##### *Critères d'évaluation généraux et spécifiques*

Vous devez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur le respect du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

**Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.**

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

### **METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES DANS UN CONTEXTE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

\_\_\_\_\_  
Signature du compagnon ou de la compagne

\_\_\_\_\_  
Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

### 3<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

EFFECTUER DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

ET ASSISTER L'AUTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR

TÂCHE <b>A</b>	METTRE EN ŒUVRE LA SÉQUENCE ET LA MÉTHODE DE TRAVAIL ÉTABLIES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.*

**1. Mettre en œuvre la séquence et la méthode de travail**

- Respecte la séquence de travail établie lors de la réunion d'information
- Respecte la méthode de travail établie lors de la réunion d'information
- S'ajuste au besoin en concertation avec les autres travailleurs



Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---



---

### 3<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

EFFECTUER DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL  
ET ASSISTER L'AUTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR

TÂCHE <b>B</b>	UTILISER LE MATÉRIEL, LA MACHINERIE ET L'OUTILLAGE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.

- |   |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|
| <b>1. Utiliser adéquatement le matériel, la machinerie et l'outillage</b>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Sélectionne le matériel, la machinerie et l'outillage à utiliser selon le travail à exécuter  |                          |                          |
| ▪ Respecte les règles d'utilisation selon les normes du fabricant   |                          |                          |
| ▪ Vérifie l'état du matériel, de la machinerie et de l'outillage pendant les travaux  |                          |                          |
| ▪ Rend compte de toute anomalie à son employeur ou au responsable   |                          |                          |
| ▪ Applique les règles de santé et de sécurité spécifique à l'utilisation du matériel, de la machinerie et de l'outillage (respecte le Règlement sur la santé et la sécurité du travail) |                          |                          |

Notes d'apprentissage :

---

---

---

---

---

---

---

### 3<sup>E</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

#### EFFECTUER DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL

#### ET ASSISTER L'AUTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR

TÂCHE <b>C</b>	EFFECTUER LES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL ET ASSISTER L'AUTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1.	<b>Mettre en œuvre les techniques de nœuds</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilise le type de nœud adéquat en fonction de la situation de travail</li> <li>▪ Exécute adéquatement les nœuds</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<b>Utiliser les cordages requis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilise le type de cordage adéquat en fonction de son utilisation (personne, rétention en gréage, élingage)</li> <li>▪ Gère le cordage en continu lors de l'exécution des travaux, s'adapte au besoin</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<b>Mettre en œuvre les techniques de rétention en gréage et d'élingage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Estime le poids de la charge à retenir</li> <li>▪ Sélectionne les dispositifs et accessoires (cordage, sangle, poulie, autres) de rétention en gréage et d'élingage à utiliser en fonction du travail à effectuer</li> <li>▪ Prend en compte les règles de physique soumises (friction, force de choc, autres)</li> <li>▪ Sélectionne la technique de rétention en gréage et d'élingage adéquate en fonction du travail à effectuer</li> <li>▪ Exécute adéquatement les techniques de rétention en gréage et d'élingage : <ul style="list-style-type: none"> <li>– nœuds</li> <li>– accessoires</li> <li>– règles de physique applicables (friction, force de choc, autres)</li> <li>– mesures de sécurité</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<b>Effectuer les coupes d'élagage ou d'abattage au sol</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifie les types de traits et d'entailles à effectuer selon la situation</li> <li>▪ Exécute les traits et entailles de façon efficace et sécuritaire</li> <li>▪ Exécute un abattage par le pied de l'arbre de façon sécuritaire</li> <li>▪ Respecte les normes du Bureau de normalisation du Québec en vigueur en matière d'élagage</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---

### 3<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

EFFECTUER DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL  
ET ASSISTER L'AUTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR

#### ATTESTATION DE COMPÉTENCE

##### *Conditions générales d'évaluation*

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

##### *Contexte technique d'évaluation*

Les tâches décrites dans l'élément de qualification « effectuer des travaux d'arboriculture au sol et assister l'autre membre de l'équipe dans des travaux d'arboriculture en hauteur » doivent notamment avoir été accomplies selon le contexte technique d'évaluation décrit dans le *Guide d'encadrement de l'apprentissage*.

##### *Critères d'évaluation généraux et spécifiques*

Vous devez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur le respect du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

**Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.**

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

**EFFECTUER DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE AU SOL  
ET ASSISTER L'AUTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DANS DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE EN HAUTEUR**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

\_\_\_\_\_  
Signature du compagnon ou de la compagne

\_\_\_\_\_  
Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

4<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

## FERMER LE CHANTIER À LA SUITE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE

TÂCHE <b>A</b>	ASSURER LA SÉCURITÉ DES LIEUX À LA SUITE DES TRAVAUX	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.*
1. Évaluer la sécurité de l'arbre et l'absence de danger		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évalue la stabilité de l'arbre et la chute potentielle de branches</li> <li>▪ Assure l'absence de danger et la stabilité de l'arbre</li> </ul>			
2. Nettoyer l'aire de travail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ramasse tous les résidus</li> <li>▪ Enlève la signalisation, l'outillage, le matériel et la machinerie</li> <li>▪ Dispose les résidus en respectant les règles environnementales et de recyclage</li> </ul>			

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---

TÂCHE <b>B</b>	ENTRETIEN ET RANGER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI), LE MATÉRIEL, L'OUTILLAGE ET LA MACHINERIE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S. O.
1. Entretien l'équipement, les EPI, le matériel, l'outillage et la machinerie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifie de façon méthodique chacun des éléments</li> <li>▪ Respecte les normes du fabricant</li> </ul>			
2. Ranger l'équipement, les EPI, le matériel, l'outillage et la machinerie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Range les EPI, l'outillage et la machinerie de façon sécuritaire</li> <li>▪ Respecte les normes du fabricant et autres règlements en vigueur</li> </ul>			

Notes d'apprentissage :

---



---



---



---



---

## 4<sup>e</sup> ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

### FERMER LE CHANTIER À LA SUITE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE

#### ATTESTATION DE COMPÉTENCE

##### *Conditions générales d'évaluation*

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

##### *Contexte technique d'évaluation*

Les tâches décrites dans l'élément de qualification « fermer le chantier à la suite de travaux d'arboriculture » doivent notamment avoir été accomplies selon le contexte technique d'évaluation décrit dans le *Guide d'encadrement de l'apprentissage*.

##### *Critères d'évaluation généraux et spécifiques*

Vous devez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur le respect du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

**Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.**

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

#### ***FERMER LE CHANTIER À LA SUITE DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE***

\_\_\_\_\_  
Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

\_\_\_\_\_  
Signature du compagnon ou de la compagne

\_\_\_\_\_  
Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.



# PARTIE 3

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PRÉPARATION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION

À la fin de votre apprentissage, un examen de qualification administré par le ministère permettra de vérifier si vous maîtrisez les différentes tâches de votre métier. Les questions de cet examen porteront sur des situations ou des problèmes que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de ces tâches. Vous devrez être en mesure de poser des diagnostics et de résoudre des problèmes techniques. Vous devrez avoir acquis des connaissances théoriques. Vous devrez aussi avoir mémorisé certains éléments importants des normes techniques et des codes, ou du moins savoir comment les consulter. Dans certains cas, ces documents ou des extraits de ceux-ci vous seront fournis au moment de l'examen pour vous aider à résoudre des problèmes.

Votre apprentissage, tel qu'il est détaillé dans le présent guide, ainsi que les activités de formation recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen. Vous devriez cependant, dans les mois précédant votre examen, réviser les notions théoriques que vous auriez moins utilisées. Ne vous fiez pas au seul fait qu'un code ou un autre document technique vous sera alors fourni : si vous ne connaissez pas bien le contenu en question, vous perdrez du temps à chercher les réponses.

Les questions de l'examen de qualification reflètent l'apprentissage décrit dans votre guide.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la préparation à l'examen et sur les documents permis en consultant la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Quebec.ca](http://Quebec.ca) ou en téléphonant au 1 866 393-0067.

## CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF

### AVERTISSEMENT

Le contenu de cette partie ne peut servir à des fins juridiques. Seul le texte de la loi et des règlements peut faire l'objet d'une interprétation juridique. Pour plus de renseignements sur les programmes et les formalités, consultez la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Quebec.ca](http://Quebec.ca) ou contactez le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) au 1 866 393-0067.

Le programme d'apprentissage décrit dans ce guide mène à la délivrance d'un certificat de qualification dans le cadre d'un programme de formation établi par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 29.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles

de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5). Le certificat de qualification en arboriculture ou la carte d'apprenti est requis pour exécuter des travaux d'arboriculture, conformément à l'exigence de qualification de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

#### *Mention légale*

*Chapitre F-5 Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*

*Chapitre S-2.1 Loi sur la santé et la sécurité du travail*

*Chapitre S-2.1, r. 13 Règlement sur la santé et la sécurité du travail*

### CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

#### **1** DÉTENIR UNE CARTE D'APPRENTI VALIDE

La carte d'apprenti est le seul document qui permet à une personne encore non qualifiée d'exécuter les travaux d'arboriculture tel que définis dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, et ce, sous la supervision d'une personne titulaire du certificat de qualification visé par ce programme. Pour certaines qualifications, le certificat de compétence compagnon (CCC) de la Commission de la construction du Québec (CCQ) est aussi accepté.

#### **Obtention**

Pour s'inscrire à titre d'apprenti ou d'apprentie, il faut remplir le formulaire requis et le présenter au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP). La personne inscrite reçoit ensuite une trousse d'apprentissage qui comprend normalement

- une carte d'apprenti;
- un exemplaire du *Guide d'apprentissage* pour l'apprenti ou l'apprentie;
- un exemplaire de l'*Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne*;
- une copie du document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) et du formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003).

#### **Renouvellement**

Pour rester valide, une carte d'apprenti doit être renouvelée chaque année, au plus tard à la date de l'anniversaire de naissance de son titulaire, moyennant le paiement des droits exigibles.

L'apprenti ou l'apprentie reçoit un avis de renouvellement quelques semaines avant l'échéance de sa carte. Il lui faut, pour chaque renouvellement, remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et l'envoyer, avec sa demande de renouvellement, au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).

## 2 ACCOMPLIR SON APPRENTISSAGE

Pour compléter l'apprentissage, l'apprenti ou l'apprentie doit maîtriser tous les éléments de qualification décrits au programme d'apprentissage, réussir les formations théoriques obligatoires requises et compléter la durée minimale d'apprentissage prescrite.

### *Maîtrise de tous les éléments de qualification*

La maîtrise de tous les éléments de qualification se fait en milieu de travail. Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre de présentation des éléments de qualification utilisé dans le guide. Cependant, l'apprenti ou l'apprentie doit avoir maîtrisé tous les éléments de qualification requis.

Dès que l'apprenti ou l'apprentie a terminé l'apprentissage d'un élément de qualification et que le compagnon ou la compagne en a fait une évaluation satisfaisante, ils apposent leur signature à la section *Attestation de compétence* du présent guide.

### *Réussite de la formation théorique obligatoire*

L'apprentissage d'un élément de qualification exige parfois des connaissances qui ne peuvent pas être acquises en milieu de travail. Dans ce cas, le programme d'apprentissage requiert la réussite de formations professionnelles listées dans le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002). Le ministère peut reconnaître des cours que l'apprenti ou l'apprentie a suivis antérieurement.

La réussite de la formation obligatoire doit être consignée dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003), accompagné des documents qui attestent cette réussite.

### *Respect de la durée minimale*

Le rythme de l'apprentissage peut varier selon les réalités du milieu de travail et selon les capacités de l'apprenti ou de l'apprentie à exécuter les tâches indiquées dans le guide. Cependant, la durée minimale prescrite doit être respectée. L'expérience antérieure dans des tâches semblables peut être créditée.

Pour faire reconnaître des heures d'expérience acquise en arboriculture, remplissez le formulaire *Attestation d'expérience de travail en travaux d'arboriculture*, et transmettez-le au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).

## 3 SE PRÉSENTER À L'EXAMEN ET LE RÉUSSIR

Le contenu de l'examen de qualification a pour objectif de vérifier si l'apprenti ou l'apprentie répond aux conditions de qualification requises pour réaliser les travaux d'arboriculture. Il porte sur les éléments de qualification prévus au programme d'apprentissage.

### *Inscription à l'examen*

Pour s'inscrire à l'examen, l'apprenti ou l'apprentie doit satisfaire à toutes les exigences du programme.

L'apprenti ou l'apprentie admissible à l'examen de qualification doit s'inscrire auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) et acquitter les droits exigibles.

### *Examen*

Généralement, l'examen dure une demi-journée et se présente sous la forme de questions ou de problèmes comportant un choix de réponses. Dans l'examen, le système métrique et le système impérial sont habituellement utilisés, car la personne qualifiée peut avoir à se servir de ces deux systèmes dans l'exécution de ses tâches. Pour de l'information sur la documentation et le matériel permis (une calculatrice, par exemple) et pour d'autres renseignements sur la préparation à l'examen, on peut consulter la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Quebec.ca](http://Quebec.ca) ou le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).

Pour les apprentis et apprenties ayant des besoins particuliers, des mesures d'adaptation au protocole d'évaluation peuvent être mises en place.

### *Échec à l'examen*

L'apprenti ou l'apprentie qui échoue un examen peut le reprendre à la date fixée par le ministère. Après trois échecs, il ou elle doit reprendre et compléter l'apprentissage des éléments de qualification pour lesquels il ou elle a été en échec à l'examen.

Le délai avant une reprise d'examen ne peut être inférieur à un mois suivant la date de l'examen précédent.

***La réussite à l'examen permet d'obtenir le certificat de qualification.***

## AUTRES CONDITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT

### DURÉE ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

Le certificat est valide dès sa délivrance jusqu'au quatrième anniversaire de naissance du titulaire. Il peut ensuite être renouvelé pour des périodes de quatre ans.

Le certificat de qualification est obligatoire tant que le ou la titulaire exécute des travaux d'arboriculture pour le compte d'un employeur, tel que définis par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

Une personne qui n'a pas demandé de renouvellement de son certificat dans un délai maximal de six ans doit se présenter à un nouvel examen de qualification. Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) ou consultez la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Quebec.ca](http://Quebec.ca) pour connaître les détails.

### DROITS EXIGIBLES

Des droits sont exigés par le ministère pour l'inscription à l'apprentissage et à l'examen de qualification, ainsi que pour le renouvellement de la carte d'apprenti et le certificat de qualification. Ces droits sont indexés annuellement. Pour connaître la tarification en vigueur, on consultera la section *Qualification obligatoire* du site Internet [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

### RECOURS

Toute personne qui se croit lésée par une décision rendue par le ministère peut demander un réexamen administratif dans un délai de 30 jours civils après la date de réception de la décision. De plus, elle peut, dans les 30 jours, exercer un recours au Tribunal administratif du travail.

### CONTRÔLE

Les personnes qui, pour le compte d'un employeur, exécutent des travaux d'arboriculture tel que définis par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, sans détenir ce certificat de qualification valide, commettent une infraction aux articles 236 et 237 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, tout comme leur employeur.

*La ou le titulaire doit aviser le ministère de tout changement d'adresse, sans délai.*

## PRÉSENTATION DES FORMULAIRES

### DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1002)

Le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) présente les étapes et les apprentissages que devra effectuer l'apprenti ou l'apprentie pour obtenir son certificat de qualification. Ce document est particulier à chaque apprenti ou apprentie.

On y tient compte des acquis (expériences et formation théorique) qui lui ont été reconnus pour établir les éléments du programme d'apprentissage qu'il lui faudra suivre. La reconnaissance des acquis est faite à partir des renseignements fournis par l'apprenti ou l'apprentie lors de son inscription au programme et lors de la mise à jour de sa démarche d'apprentissage.

Les renseignements qui figurent dans ce document concernent :

- le nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'une personne qualifiée (durée de l'apprentissage);
- la formation théorique requise, s'il y a lieu;
- les éléments de qualification à acquérir et à évaluer en situation de travail;
- l'examen à réussir;
- d'autres éléments, s'il y a lieu.

La colonne *À réaliser* indique les étapes à franchir par l'apprenti ou l'apprentie pour mener à terme son programme d'apprentissage.

Emploi  
et Solidarité sociale



### Démarche de qualification professionnelle

JEAN TREMBLAY  
1212, 12<sup>e</sup> RUE, APP. 1212  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1G 1G1

Numéro de dossier : 123456789012  
Numéro de la démarche : 3333AAAAA333333333  
Date d'émission : 15 septembre 2025

#### Certificat en électricité

Éléments du programme	Exigences du programme	Reconnus	À réaliser
• Nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'un travailleur qualifié (Durée minimal d'apprentissage prescrite)	5 000 heures	1 500 heures	<b>3 500 heures</b>
• Formation requise :			
1. Notions et concepts de base en électricité	Oui	Oui	<b>Non</b>
2. Cours en santé et sécurité	Oui	Non	<b>Oui</b>
• Groupe de compétences obligatoires :			
1. Entretien d'une installation électrique	Oui	Non	<b>Oui</b>
2. Réparer une installation électrique	Oui	Non	<b>Oui</b>
3. Poser, modifier ou restaurer une installation électrique	Oui	Non	<b>Oui</b>

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter la section *Qualification obligatoire* du site Internet Québec.ca ou nous téléphoner au 1 866 393-0067.

## SUIVI DE LA DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1003)

### Quand remplir ce formulaire?

Il est obligatoire de remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et de l'envoyer au ministère dans les cas suivants :

- au moment du renouvellement de la carte d'apprenti;
- à tout autre moment où l'apprenti ou l'apprentie doit informer le ministère d'une modification à son dossier (changement d'employeur, progression de sa démarche de qualification, etc.);
- à la demande du ministère.

### Comment remplir ce formulaire?

Voir le modèle à la page suivante pour les numéros des sections et des éléments.

#### SECTION 1

L'apprenti ou l'apprentie doit fournir l'ensemble des renseignements demandés concernant :

- l'entreprise;
- la personne représentant l'entreprise;
- la personne autorisée<sup>2</sup>, s'il y a lieu;
- le compagnon ou la compagne<sup>3</sup> ainsi que son numéro de dossier<sup>4</sup>.

#### SECTION 2

Dans la section 2 sont déjà inscrits les éléments du programme personnalisé propre à l'apprenti ou à l'apprentie. Il faut fournir l'information selon les consignes ci-dessous.

##### Élément A

Indiquer la période de référence pendant laquelle le travail a été supervisé par une personne qualifiée et déclarer le nombre d'heures effectuées au cours de cette période. Les heures déclarées doivent être uniquement celles qui se rapportent aux tâches assujetties au Règlement sur la santé et la sécurité du travail, chapitre S-2.1, r. 13, et qui sont décrites dans le guide. Une représentante ou un représentant de l'entreprise doit signer cette section.

##### Élément B

Dans la section *Formation*, inscrire la liste des formations suivies. Elles doivent correspondre à la formation demandée. Fournir une photocopie lisible des attestations.

##### Élément C

Pour chaque élément de qualification dont la maîtrise a été acquise durant la période de référence, l'apprenti ou l'apprentie ainsi que le compagnon ou la compagne, ou la personne autorisée par l'entreprise, doivent signer à l'endroit indiqué.

##### Élément D

Pour les autres exigences, s'il y a lieu, il faut fournir une photocopie lisible des pièces attestant que l'exigence a été satisfaite.

#### SECTION 3

Dans la section *Commentaires*, l'apprenti ou l'apprentie, le compagnon ou la compagne et l'employeur peuvent inscrire toute information complémentaire destinée au ministère.

#### SECTION 4

Par sa signature, la personne représentant l'entreprise certifie que les renseignements contenus dans le document sont exacts. Une fausse déclaration peut entraîner des sanctions prévues dans la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

2. Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou de l'apprentie.

3. Le compagnon ou la compagne est une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.

4. Il s'agit du numéro inscrit sur le certificat de qualification (« carte »).

**Suivi de la démarche de qualification professionnelle**

Pour remplir ce formulaire, veuillez lire les instructions qui figurent dans le *Guide d'apprentissage* disponible dans la section *Qualification obligatoire* du site Internet Québec.ca. Si vous avez un nouvel employeur, veuillez indiquer ses coordonnées dans la section *Commentaires* ci-dessous.

1

Prénom et nom de l'apprentie/apprenti <b>Jean Tremblay</b>	Numéro de dossier <b>00000123456</b>	Numéro de la démarche <b>333AAAAA33333333</b>	Date d'émission/de mise à jour <b>15 septembre 2025</b>
Nom de l'entreprise (Raison sociale) <b>Compagnie d'électricité inc.</b>	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) <b>99876765432</b>	Nom de la personne représentant l'entreprise <b>Johanne Faubert</b>	Titre <b>Adjointe</b>
Adresse <b>1223, rue de l'Industrielle, local 35, Parc technologique, Montréal, Québec</b>		Code postal <b>H1H 1W1</b>	Ind. rég. Téléphone <b>450   444-9999</b>
Nom de la personne autorisée ( si ce n'est pas la personne représentant l'entreprise) <b>Réjean Dupuis</b>		Titre <b>Contremaître</b>	
Nom du compagnon ou de la compagne <b>Claude Martel</b>			Numéro de dossier <b>0000000654321</b>

2

**Certificat en électricité**

<b>Éléments du programme</b>		
• Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagne Période du <u>2025-09-15</u> au <u>2026-09-15</u> Nombre d'heures au cours de cette période : <u>2 000</u> Signature de la personne représentant l'entreprise <u>Johanne Faubert</u>		
• Formation 1. Cours en santé et sécurité Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.) _____ _____		
• Compétences ou éléments de qualification 1. Entretien d'une installation électrique Tâches a) Tâche 1 b) Tâche 2 2. Réparer une installation électrique Signature de l'apprentie/apprenti _____ Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée _____ _____		
• Autre exigence _____ _____		
Commentaires : _____ _____ _____		
Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte. Nom de la personne représentant l'entreprise <u>Johanne Faubert</u>		
Signature <u>Johanne Faubert</u>		Date <u>2026-09-31</u>

3

4



